

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**NOMBRE**

Des conseillers en exercice	25
De présents	18
De votants	22

**DU 13 MARS 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le treize mars, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian LENOBLE, Adjoint au Maire.

**OBJET**  
**N° 2025-3-11**

**Renouvellement de la convention  
fourrière**

**Etaient présents** : MM.ALLIERI –BASSO-Mme HENRY – M.LENOBLE- Mmes FERNANDEZ-AUBERTOT-LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-MM.SIBELLA-SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

**Excusés** :

M.PESCE ayant donné pouvoir à M.LENOBLE  
Mme RIQUET ayant donné pouvoir à Mme FERNANDEZ-AUBERTOT  
Mme LIGI ayant donné pouvoir Mme HENRY  
Mme BERTRAND ayant donné pouvoir à Mme PATELLI  
Mme FONDEUR

**Absents** : Mme RUETTE-TYDEK-M.LAPUH

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 17 mars 2025 et que la convocation du Conseil avait été faite le 3 mars 2025.

Le Maire,



Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'Adjoint au Maire expose que la Commune est régulièrement confrontée à la présence d'épaves automobiles, de véhicules accidentés, dangereux, gênants sur le domaine public.

Dans ce cadre, il est nécessaire de renouveler la convention fourrière avec le garage Saint-Christophe de Villerupt afin :

- D'organiser les opérations de fourrière
- De fixer les compétences respectives de la Commune et des services de gendarmerie en la matière

Les tarifs sont encadrés par arrêté ministériel, ce qui rend sans objet toute consultation.

Il est donc demandé aux élus de bien vouloir valider le renouvellement de cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com

Considérant les explications fournies,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de renouvellement de convention fourrière à intervenir avec le garage Saint Christophe de Villerupt, pour une durée de trois ans à compter de sa notification.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Gérard ALLIERI